



LE MOT DU MAIRE

Les événements que nous vivons, nous ont presque fait oublier qu'il y avait eu des élections et pourtant, les Dampierrois, fidèles à leurs habitudes, malgré une seule liste, se sont déplacés à 54 %, chiffre intéressant quand on sait que la moyenne dans nos villages est plus près de 45 %. BRAVO et merci de la confiance que vous avez exprimé par ce vote. Malheureusement, le nouveau conseil fort de 9 nouveaux élus, n'a pas pu s'installer à cause des règles de confinement liées au virus. Cette installation aura lieu le 25 mai à 20h30 à la salle polyvalente.

Ce virus, véritable poison, a permis de montrer, si besoin en était, que la solidarité n'était pas un vain mot dans notre village. Remercier les soignants est une évidence, mais je voudrais remercier tous ceux qui d'une façon ou d'une autre ont montré leur engagement aux services des autres.

Merci à nos commerçants qui tout mis en œuvre pour nous satisfaire et qu'il ne faudra pas oublier quand la situation sera redevenue normale.

Merci à Delphine, Cyrielle, Nadine, Mado, Amélie, Françoise, Antoinette, Valérie, Célia, Jocelyne, Nicole, Véronique, Tina, Dominique, Gisèle, Marie-Thérèse, Sophie, Catherine, Christine, Severine, Micheline, Corine, Marie-Claire, Francette, Alain, Xavier, Pierre, Christophe, Philippe, William, qui ont participé dès le 18 mars à l'opération « atelier couture », fabriquant plus de 1000 blouses, 900 charlottes et 300 tabliers pour l'hôpital

de Gien, les EPHAD du Giennois, les infirmières, podologues et kinés. Avec une pensée pour les couturières d'Ouzouer et de Nevoy qui ont participé à cette belle aventure.

Merci à toutes celles et ceux qui ont offert les draps et le tissu. Merci au gentil papa qui, grâce au bois donné par son voisin et par l'entreprise Rat, a fabriqué et offert de jolis mobiles et nichoirs à assembler et à peindre, pour occuper petits et grands. Merci aux élus, anciens et futurs qui ont préparé et distribué les masques dans vos boîtes aux lettres.

Merci aux membres du CCAS qui avec les adjoints ont fait les courses des seniors qui le demandaient.

Merci à ceux, très nombreux, qui au cours de ces deux mois ont contacté la mairie pour proposer leurs services.

Merci à tous ceux qui ont aidé, sans qu'on le sache, leur voisin ou voisine.

MERCI BEAUCOUP !

Nous nous efforcerons au cours de ce prochain mandat de faire perdurer cet état d'esprit, qui de par ses échanges, apporte d'autres formes de bonheur.

PRENEZ SOIN DE VOUS !

Serge MERCADIÉ,
Maire de Dampierre-en-Burly.

Ce journal est imprimé
sur du papier recyclé.

AGENDA

L'agenda est bien vide !!!

Après avoir annulé la sortie EURO DISNEY, la fête des mères, la chasse aux œufs, ce sont le pique-nique de juin et le festival d'un jour/ d'un soir qui se voient à leurs tours supprimés. Il est probable que les festivités du 14 juillet le soient aussi.

📍 Mairie - 14, rue Nationale
45570 Dampierre-en-Burly

☎ 02 38 29 53 00

✉ dampierre45@orange.fr

🌐 www.dampierre-en-burly.fr



Directeur de la publication : Serge MERCADIÉ
Création graphique : www.lets-com.fr - 09 84 22 55 86
Impression : Imprimerie Centrale.

VIE MUNICIPALE



CONSEIL MUNICIPAL

● AU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI

- Remise gracieuse de loyers pour les commerçants
- Vote de la subvention pour l'association familles rurales (garderie)
- Demande de subvention pour la construction de 10 logements pour la gendarmerie.

VIE MUNICIPALE

● NOUVEAUX HORAIRES DE LA MAIRIE :

Lundi et jeudi 8h30 - 12h et 13h30 - 17h30
Mardi, mercredi et vendredi 8h30 - 12h et 13h30 - 17h
Fermeture le samedi

● OUVERTURE DE L'ÉCOLE :

- La municipalité et les enseignants, après avoir pris connaissance du protocole sanitaire de l'éducation nationale et du volontariat des parents, ont décidé d'ouvrir le mardi 12 mai, deux classes, le CP et le CM2. Le fonctionnement de ces deux classes, 8 enfants en CP et 10 en CM2 est très encadré. Une femme de ménage et une ATSEM seront affectées de 8h15 à 16h30, à l'accueil, au respect des gestes barrières, à la désinfection des classes, des sanitaires. Notre animateur sportif et les responsables des salles assureront la surveillance et l'animation des récréations et de la pause méridienne. Cette organisation sera figée jusqu'au 29 mai. En fonction des directives nationales, des enseignements de ces trois semaines et du volontariat des parents, d'autres classes pourraient être ouvertes dès le 3 juin. Les parents qui auraient besoin d'une attestation de « non ouverture » de la classe de leur enfant pour leur employeur peuvent la réclamer en Mairie.
- Le restaurant scolaire est ouvert lui aussi.



- LES PERSONNES A RISQUE AGEES OU NON peuvent continuer à solliciter la commune pour les courses malgré le dé confinement.

● COMMERCES :

La Friperie, le salon de coiffure et celui de l'esthéticienne sont ouverts. La laverie ouvrira dès que le protocole sanitaire sera en place.

● JARDINS FAMILIAUX :

Deux jardins familiaux sont disponibles route de Corcambon (près de la station de traitement). Tarif : 40 € pour l'année.

- LE SERVICE DE TRANSPORT des mercredis ne reprendra pas avant septembre.

- LES COURS D'ACTIVITES PHYSIQUES ne reprendront pas avant septembre.

● LE SAVIEZ VOUS ?

1534 c'est le nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2020 (1260 en 2010).
419 habitants de moins de 18 ans.
337 ont moins de 14 ans.

● DISTRIBUTION DE MASQUES EN TISSUS :

La distribution sera faite par les élus aux personnes de plus de 65 ans. Pour les autres retrait le samedi 23 de 10h à 12h à la salle polyvalente (attestation de domicile demandée).

VIE QUOTIDIENNE

● DEPOTS SAUVAGE :

De nouveaux moyens pour lutter contre les dépôts sauvages : « en cas d'abandon ou de dépôt irrégulier de déchets, l'amende forfaitaire varie de 1000 € à 2500 € » (code de l'environnement) les policiers municipaux peuvent mettre en œuvre cette procédure !!!

● REOUVERTURE DE LA DECHETTERIE :

Horaires habituels, tous déchets acceptés. Les consignes de sécurité sont maintenues.

● BIENVENUE DANS MON JARDIN :

10^e édition. Samedi 13 juin de 14h à 18h, dimanche 14 juin de 10h à 12h et de 14h à 18h.

> M^{me} BAUDET, 16 rue de Châtillon
Tél. 02 38 35 66 29

LOISIRS & SCOLAIRES



ASSOCIATIONS

- REPRISE ACTIVITE : quelques associations vont reprendre doucement leur activité en extérieur, en respectant les protocoles sanitaires et les gestes barrières. **BMX - Acti Gym - Dampierre loisirs.** Prenez contact avec eux.

- ACTI GYM : 4 cours en extérieur sur espaces verts.

Mardi 18h-19h et 19h15-20h15.
Mercredi 17h45-18h45 et 19h-20h.

- PECHE : la pêche à l'étang communal est à nouveau autorisée.

SCOLAIRES

- INSCRIPTIONS A L'ÉCOLE MATERNELLE pour les enfants nés en 2017 et domiciliés à Dampierre par mail :

> ec-dampierre-en-burly@ac-orleans-tours.fr

Pièces à joindre

photocopies du livret de famille (page des parents + page de l'enfant), d'un justificatif de domicile et du carnet de santé de l'enfant (page du vaccin DTP).

LOISIRS

- SKATE PARK : les skate park et city stade restent fermés.



POUR LIMITER VOS DEPLACEMENTS ÉFFECTUEZ VOS DEMARCHES EN LIGNE

Trouver une brigade ou un commissariat

Localiser et contacter un service de gendarmerie ou de police assurant un accueil des victimes.



www.interieur.gouv.fr/contact/contacter-une-brigade-de-gendarmerie-ou-un-commissariat-de-police

Pré-plainte en ligne

Déposer une plainte pour atteinte aux biens (vol, destruction, dégradation) ou un fait discriminatoire (discrimination, diffamation, injure, provocation individuelle à la haine) dont l'auteur est inconnu. Un rendez-vous est ensuite fixé avec l'usager pour signer sa plainte.



www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

Malveillance sur Internet

Je suis victime de spam électronique, piratage d'un compte, hameçonnage, rançongiciels, faux sites de vente en ligne, fausse petite annonce...



www.cybermalveillance.gouv.fr

Signalement sur Internet

Pédophilie et pédopornographie, racisme, antisémitisme, xénophobie, incitation à la haine raciale, ethnique et religieuse, terrorisme, escroquerie... signaler un contenu suspect ou illicite avec PHAROS.



www.internet-signalement.gouv.fr

Brigade Numérique

Pour toute situation non-urgente, échanger par messagerie instantanée avec un gendarme, qui répond 24h/24 et 7j/7 aux questions des usagers et peut accompagner vers les téléservices ou vers les unités territoriales.



contacterlagendarmerie.fr

Violences sexuelles et sexistes

- Signaler des faits de violences sexuelles ou sexistes, que vous soyez victime ou témoin ;
- Bénéficier d'un accompagnement personnalisé.



www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr

Fraude à la carte bancaire

PERCEVAL : Les internautes signalent en ligne un usage frauduleux de carte bancaire, après avoir fait opposition sur celle-ci, lorsqu'ils sont toujours en possession de leur carte. Un récépissé est délivré favorisant les démarches de remboursement auprès de sa banque.



www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46526

CORONAVIRUS

Accéder aux informations officielles et aux attestations :



www.gouvernement.fr/info-coronavirus



ou par téléphone : 0800 130 000

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

● ATTESTATION D'ACCUEIL

Pour les étrangers qui souhaitent effectuer une visite en France, privée ou familiale inférieure à 3 mois.

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile
- 3 derniers bulletins de salaire
- Timbre fiscal de 30 €

● CARTE D'ELECTEUR

Se rendre à la Mairie de votre domicile avec carte d'identité et justificatif de domicile (quittance de loyer ou facture EDF moins de 3 mois). Vous devez avoir 18 ans et vous inscrire.

● CARTE NATIONALE D'IDENTITE ET PASSEPORT

S'adresser aux Mairies suivantes :

- Sully-sur-Loire : 02 38 36 20 08
- Châteauneuf-sur-Loire : 02 38 58 41 18
- Gien : 02 38 29 80 00

Formulaires à pré-remplir en mairie de Dampierre.

● CERTIFICAT DE NATIONALITE FRANCAISE

Demande auprès du Tribunal d'Instance du lieu de naissance ou du domicile avec pièce prouvant la nationalité.

● CERTIFICAT D'URBANISME

À déposer en mairie, en 2 exemplaires pour les CU d'informations et 4 exemplaires pour les CU opérationnels avec plan de masse et situation. Valable 18 mois.

● DECLARATION DE DECES

Se présenter à la mairie dans les 24 h muni du livret de famille et certificat de décès délivré par le médecin.

● DECLARATION DE TRAVAUX

Déclaration préalable en 5 exemplaires : pour les constructions qui créent entre 5 et 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol.

Permis de construire en 5 exemplaires : pour les constructions qui créent plus de 20 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol. Documents à déposer en mairie avec CERFA approprié, photographie, plans, notice des matériaux, insertion du projet et attestation RT 2012.

● EXTRAIT D'ACTE DE DECES

EXTRAIT D'ACTE DE MARIAGE

EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE

La demande doit se faire dans la mairie du lieu de naissance, mariage ou décès avec nom (nom de jeune fille), prénom et coordonnées complètes. Joindre une enveloppe timbrée avec copie livret de famille ou pièce d'identité. Pour les personnes nées à l'étranger mais de nationalité française, la demande d'acte de naissance doit être adressée au Service Central de L'Etat Civil - 44941 Nantes cedex 9.

● FORMALITE DE MARIAGE

Se présenter à la mairie 4 mois avant la date prévue pour retirer le dossier. Pour chacun des époux, fournir : pièce d'identité, justificatif de domicile ou de résidence, informations sur les témoins avec copie de leur pièce d'identité, extrait d'acte de naissance.

● LEGALISATION DE SIGNATURE

Se présenter à la mairie du domicile muni du document et faire la signature à la mairie à l'endroit sollicité par le demandeur.

● LIVRET DE FAMILLE

Délivré gratuitement le jour de la célébration du mariage ou aux parents non mariés lors de la naissance de leur 1^{er} enfant commun.

En cas de perte, de vol ou de divorce vous pouvez demander un duplicata en mairie du domicile.

● P.A.C.S.

S'adresser à la mairie de résidence commune ou à un notaire et fournir : convention PACS (Cerfa 15726*02), déclaration conjointe d'un PACS et attestation sur l'honneur (Cerfa 15725-2), les actes de naissances de moins de 3 mois et les pièces d'identité en cours de validité.

● PERMIS DE CHASSER

S'adresser à la Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret, 11 rue Paul Langevin, CS 37711, 45077 Orléans Cedex 2 pour connaître les modalités d'inscription ou sur le site fdcl@chasseurs45.com ou par téléphone au 02 38 69 76 20.

● RECONNAISSANCE ANTICIPEE

Pour les couples non mariés uniquement. La démarche se fait à la mairie sur présentation des pièces d'identités et une déclaration à l'Etat Civil sera établie.

● RECENSEMENT

Tout français, garçon ou fille, doit se faire recenser auprès de sa mairie entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire. C'est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics. Fournir pièce d'identité en cours de validité et livret de famille à jour.



ETAT CIVIL

NAISSANCES

Antonin ALLAIS le 02/03/2020

Tony TINNES le 15/03/2020

Pauline BERTHELOT-CASTRO
LEGUAY le 15/03/2020

Emma RAVINEAU le 05/04/2020

Zeynep ATLICLI le 10/04/2020

Leny VANG le 17/04/2020

Oscar LE SAINT le 26/04/2020

DECES

M. Joël DUMAIS
le 22/03/2020

Une petite pensée particulière
pour notre doyenne Madame
LARGILLIÈRE décédée
le 29 avril à l'âge de 98 ans.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

● L'ALSH : a ré-ouvert ses portes.
➤ Inscriptions, renseignements :
secretariat.enfance@valdesully.fr

